



Comptes consolidés 2018

Conseil d'administration du 19 février 2019

Solocal Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 58 363 037 euros
Siège social : 204 rond-point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S. Nanterre 552 028 425

SOMMAIRE

Etat du résultat consolidé	3
Etat du résultat global consolidé.....	4
Etat de situation financière consolidée.....	5
Etat de variation des capitaux propres consolidés	6
Etat des flux de trésorerie consolidés	7
Notes aux comptes consolidés.....	8
Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés	8
1.1 Faits marquants	8
1.2 Principes et méthodes comptables	9
1.3 Normes IFRS	9
1.4 Autres informations	13
1.5 Note sur la continuité d'exploitation	14
1.6 Présentation des états financiers consolidés.....	14
1.7 Indicateurs alternatifs de performance	14
Note 2 – Information sectorielle	14
2.1 Par secteur d'activité	15
2.2 Par zone géographique.....	16
Note 3 – Principes de consolidation	16
3.1 Analyse du contrôle	16
3.2 Evolution du périmètre de consolidation	17
Note 4 – Immobilisations.....	17
4.1 Ecart d'acquisition	17
4.2 Immobilisations incorporelles.....	19
4.3 Immobilisations corporelles	20
4.4 Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés	22
Note 5 – Ventes	22
5.1 Chiffres d'affaires	22
5.2 Créances clients	22
5.3 Autres actifs courants	23
5.4 Passifs sur contrats.....	23
5.5 Dettes fournisseurs.....	24
5.6 Provisions.....	24
Note 6 – Charges externes	24
6.1 Frais de publicité et assimilés.....	24
Note 7 – Avantage du personnel, provisions et autres passifs	24
7.1 Charges de personnel	24
7.2 Avantages du personnel, provisions et autres passifs	25
7.3 Rémunération des dirigeants	27
7.4 Transactions avec les parties liées	28
Note 8 - Impôts	29
8.1 - Preuve d'impôt groupe	29
8.2 - Impôt au bilan	29
Note 9 – Actifs, passifs & résultat financiers.....	31
9.1 Actifs et passifs financiers	31
9.2 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers	31

9.3	Evaluation et comptabilisation des passifs financiers	32
9.4	Résultat financier	33
9.5	Trésorerie et équivalent de trésorerie, endettement financier net	33
9.6	Instruments financiers inscrits au bilan	36
9.7	Effet en résultat des instruments financiers	37
Note 10 – Objectifs politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital.....		37
Note 11 – Capitaux propres		38
11.1	Capital social	38
11.2	Autres réserves et autres éléments du résultat global	39
11.3	Actions propres	39
11.4	Dividendes	39
11.5	Résultats par action	39
Note 12 – Stocks options et actions gratuites.....		40
12.1	Rémunération en actions	40
12.2	Description des plans	40
12.3	Evolution des plans de stock-options et actions gratuites d'actions	41
12.4	Charge relative aux plans de stock-options et aux attributions gratuites d'actions	41
Note 13 – Litiges et autres engagements contractuels.....		41
13.1	Litiges.....	41
13.2	Engagements contractuels et engagements hors bilan	44
Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture.....		46
Note 15 – Périmètre de consolidation.....		46
Note 16 – Honoraires des commissaires aux comptes		47

COMPTES CONSOLIDES

Etat du résultat consolidé

<i>(Montants en milliers d'euros, excepté les données relatives aux actions)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Chiffre d'affaires	5.1	670 410	739 243	764 941
Charges externes nettes		(197 087)	(203 339)	(201 479)
Frais de personnel	7.1	(304 728)	(384 409)	(383 492)
Coûts de restructuration	1.1.2	(164 000)	-	-
EBITDA		4 596	151 495	179 970
Dépréciations et amortissements		(61 963)	(53 487)	(53 487)
Résultat d'exploitation		(57 367)	98 009	126 483
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017		-	265 785	265 785
Produits financiers		108	395	393
Charges financières		(36 816)	(28 571)	(28 569)
Résultat financier	9.4	(36 708)	237 609	237 609
Résultat avant impôt		(94 075)	335 618	364 092
Impôt sur les sociétés	8	12 891	(18 786)	(28 570)
Résultat de la période		(81 184)	316 831	335 522
Résultat de la période attribuable aux :				
- Actionnaires de SoLocal Group		(81 206)	316 852	335 543
- Participations ne donnant pas le contrôle		22	(21)	(21)
Résultat de la période par action attribuable aux actionnaires de Solocal Group (en euros)				
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions moyen pondéré				
- de base	11.5	(0,14)	0,81	0,86
- dilué		(0,14)	0,80	0,85
Résultat de la période par action de l'ensemble consolidé calculé sur la base d'un nombre d'actions existantes				
- de base		(0,14)	0,54	0,58
- dilué		(0,14)	0,54	0,57

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Etat du résultat global consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Report résultat de la période		(81 184)	316 831	335 522
Réserves écarts actuariels IFC :				
- Montant brut	7.2	1 055	(878)	(878)
- Impôt différé		(362)	(1 260)	(1 260)
- Montant net d'impôt		693	(2 138)	(2 138)
Ecarts de conversion des activités à l'étranger		11	(297)	(297)
Total autres éléments du résultat global net d'impôt		704	(2 435)	(2 435)
Résultat global total net d'impôt		(80 480)	314 396	333 087
Résultat global total attribuable aux :				
- Actionnaires de SoLocal Group		(80 504)	314 417	333 112
- Participation ne donnant pas le contrôle		24	(21)	(25)

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière

(Montants en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Actif				
Ecart d'acquisition nets	4.1	88 870	90 727	90 727
Autres immobilisations incorporelles nettes	4.2	100 139	118 842	118 842
Immobilisations corporelles nettes	4.3	25 614	25 482	25 482
Autres actifs financiers non courants	9.6	6 919	7 293	7 293
Impôts différés actifs	8.2	75 056	57 263	9 155
Total des actifs non courants		296 598	299 606	251 498
Créances clients nettes	5.2	234 559	281 766	304 070
Coût d'obtention des contrats	1.3.1.3	-	-	35 477
Autres actifs courants	5.3	42 494	33 703	33 703
Créances d'impôt sur les sociétés		9 023	2 731	2 731
Charges constatées d'avance		4 755	6 374	6 374
Autres actifs financiers courants		2 006	2 880	2 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.5	81 644	87 476	87 476
Total des actifs courants		374 482	414 929	472 710
Total actif		671 081	714 534	724 208
Passif				
Capital social		58 363	58 244	58 244
Prime d'émission		743 803	741 551	741 551
Réserves		(1 349 806)	(1 666 484)	(1 591 351)
Résultat de la période attribuable aux actionnaires		(81 184)	316 852	335 543
Autres éléments du résultat global		(44 641)	(45 347)	(44 745)
Actions propres		(5 249)	(5 157)	(5 157)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Solocal Group	11	(678 714)	(600 341)	(505 915)
Participations ne donnant pas le contrôle		41	79	79
Total capitaux propres		(678 673)	(600 263)	(505 836)
Dettes financières et dérivés non courants	9.6	402 235	408 170	408 170
Avantages du personnel - non courants	7.2	93 770	139 391	139 391
Provisions - non courantes	7.2	39 937	17 533	17 533
Impôts différés passifs	8.2	-	74	74
Total des passifs non courants		535 942	565 168	565 168
Découverts bancaires et autres emprunts courants	9.6	5 626	9 555	9 555
Intérêts courus non échus	9.6	1 389	1 419	1 419
Provisions - courantes	7.2	163 188	16 108	16 108
Passifs sur contrats	5.4	357 486	427 178	340 931
Dettes fournisseurs	5.5	115 391	91 186	91 186
Avantages du personnel - courants		93 605	121 741	119 416
Autres passifs courants		76 895	78 237	81 357
Dettes d'impôt sur les sociétés		232	4 204	4 905
Total des passifs courants		813 813	749 627	664 876
Total passif		671 081	714 534	724 208

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(Montants en milliers d'euros)

	Nombre de titres en circulation	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Résultat et réserves	Ecart actuariels	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2016	38 793 842	233 259	364 544	(4 987)	(1 867 141)	(11 606)	(306)	(1 286 238)	104	(1 286 134)
Retraitement des tables de Turnover des engagements de retraite					(1 784)	(31 001)		(32 785)		(32 785)
Retraitement de l'étalement plan rétention					1 335			1 335		1 335
Solde au 1 janvier 2017 - Comptes publiés	38 793 842	233 259	364 544	(4 987)	(1 867 590)	(42 607)	(306)	(1 317 688)	104	(1 317 584)
Retraitement de l'application de la norme IFRS15					(73 301)			(73 301)		(73 301)
Solde au 1 janvier 2017	38 793 842	233 259	364 544	(4 987)	(1 940 891)	(42 607)	(306)	(1 390 989)	104	(1 390 885)
Résultat global total de la période					336 613			336 613	(21)	336 592
Retraitement des tables de Turnover des engagements de retraite					(402)	6 921		6 519		6 519
Retraitement de l'étalement plan rétention					(668)			(668)		(668)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt					-	(9 059)	(294)	(9 353)	(4)	(9 357)
Résultat global de la période, net d'impôt					335 522	(2 138)	(294)	333 111	(25)	333 087
Opérations sur capital	543 568 236	(175 015)	377 007		268 035			470 027		470 027
Mandatory Convertible Bond					8 804			8 804		8 804
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(319 552)			(170)				(170)		(170)
Solde au 31 décembre 2017	582 042 526	58 244	741 551	(5 157)	(1 328 509)	(44 745)	(600)	(579 217)	79	(579 137)
Retraitement de l'application de la norme IFRS15					(17 355)			(17 355)		(17 355)
Retraitement de l'application de la norme IFRS9					(3 768)			(3 768)		(3 768)
Solde au 1 janvier 2018	582 042 526	58 244	741 551	(5 157)	(1 349 632)	(44 745)	(600)	(600 341)	79	(600 261)
Résultat global total de la période					(81 184)			(81 184)	21	(81 163)
Autres éléments du résultat global, net d'impôt					-	693	11	704	2	705
Résultat global de la période, net d'impôt					(81 184)	693	11	(80 480)	23	(80 457)
Rémunération en actions					2 197			2 197		2 197
Opérations sur capital	1 185 565	119	2 252		(2 371)			-		-
Actions de l'entreprise consolidante, nettes de l'effet d'impôt	(90 367)			(92)				(92)		(92)
Part des minoritaires au capital d'Effilab Dubaï (cession)									(61)	(61)
Solde au 31 décembre 2018	583 137 724	58 363	743 803	(5 249)	(1 430 990)	(44 052)	(589)	(678 714)	41	(678 673)

Etat des flux de trésorerie consolidés

(Montants en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Résultat attribuable aux actionnaires	(81 206)	316 852	335 543
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations et écarts	57 159	64 511	64 511
Variation des provisions	125 076	(10 653)	(10 653)
Rémunération en actions	2 123	-	-
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs	4 804	(11 024)	(11 024)
Produits et charges d'intérêts	36 715	(237 573)	(237 573)
Instruments de couverture	-	(36)	(36)
Ecart de change non réalisé	(7)	-	-
Charge d'impôt de l'exercice	(12 891)	18 786	28 570
Quote-part de résultat des entreprises associées	-	-	-
Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	22	(21)	(21)
Diminution (augmentation) des stocks	353	135	135
Diminution (augmentation) des créances clients	47 816	32 846	18 574
Diminution (augmentation) des autres créances	(8 814)	(213)	(665)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	25 801	4 357	4 357
Augmentation (diminution) des autres dettes	(97 515)	(49 111)	(62 862)
Variation du besoin en fonds de roulement	(32 359)	(11 986)	(40 461)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés	635	422	422
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés nets	(35 289)	(56 228)	(56 228)
Impôt sur les sociétés décaissé	(15 781)	(44 790)	(44 790)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	49 001	28 260	28 260
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43 665)	(53 859)	(53 859)
Acquisitions / cessions de titres de participation, nettes de la trésorerie	(7 104)	12 233	12 233
Flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(50 768)	(41 626)	(41 626)
Augmentation (diminution) des emprunts	(3 109)	(263 919)	(263 919)
Augmentation de capital nette de frais	-	272 651	272 651
Dividendes versés	106	-	(0)
Autres flux liés aux opérations de financement dont actions propres	94	(216)	(216)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 909)	8 516	8 516
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	81	(45)	(45)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 595)	(4 895)	(4 895)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	86 118	91 013	91 013
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture	81 523	86 118	86 118

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Notes aux comptes consolidés

Note 1 – Base de préparation des états financiers consolidés

Solocal Group est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la Société est domicilié au 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne-Billancourt (France). Elle a été constituée en 2000 et les titres de Solocal Group sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis 2004 (LOCAL).

1.1 Faits marquants

1.1.1 **Activités**

Solocal a généré un chiffre d'affaires de 670,4 millions d'euros en 2018, ses activités Digital et Imprimés représentant respectivement 85,3% et 14,7 % de ce chiffre d'affaires. En 2018, l'activité Digital était portée principalement par les trois gammes de services digitaux Présence, Publicité Digitale et Sites Internet ainsi que par l'activité Imprimés correspondant à l'activité historique du groupe de diffusion des annuaires imprimés.

Digital

En 2018, Solocal a enregistré un chiffre d'affaires Digital de 572,0 millions d'euros, représentant 85,3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Imprimés

Les activités Imprimés ont généré un chiffre d'affaires de 98,4 millions d'euros en 2018. Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », y compris des services de renseignements téléphoniques et d'annuaire inversé.

1.1.2 **Plan de restructuration**

Le Groupe a présenté le 13 février 2018 son projet stratégique « Solocal 2020 ». Ce projet de transformation, qui doit permettre au Groupe de retrouver une croissance durable, s'accompagne d'une réduction de l'ordre de 1 000 postes à travers la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Ce projet de transformation comprend également des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle, notamment le regroupement des activités télévente, support clients et production autour de centres régionaux. Cela s'est traduit par la fermeture et le regroupement d'agences commerciales.

La Direction et les organisations syndicales majoritaires ont signé le 22 juin 2018 quatre accords :

- Un accord GPEC portant sur le congé de mobilité, qui précise les dispositifs de mobilité externe proposés aux salariés positionnés sur des catégories d'emploi concernées par le projet de réorganisation. Cet accord favorise le volontariat dès juillet et jusqu'à fin septembre 2018 ;
- Un accord sur les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour les salariés occupant des postes impactés, qui débiterait sur le 4^{ème} trimestre 2018 ;
- Un accord cadre qui prévoit notamment un engagement sur le maintien du volume d'emplois pendant la mise en œuvre de la nouvelle organisation et qui assure un mécanisme de partage de la création de valeur pour les salariés de cette nouvelle organisation.
- Un accord sur le maintien des retraites complémentaires.

Par ailleurs, un projet de transfert des activités des centres de Toulouse et Marseille vers les centres de Bordeaux et Lyon a été présenté le 21 novembre 2018, emportant la modification des contrats de travail des salariés travaillant au sein de ces centres.

Des provisions au titre des postes concernés par le volet social du plan de restructuration et de la fermeture des agences commerciales régionales à la fin de l'année 2018 ont été comptabilisées au 31 décembre 2018 pour un montant de 172,1 millions d'euros, en contrepartie une reprise de provisions relative aux engagements de fin de carrière et médailles du travail (IFC & MDT) des salariés concernés a été effectuée pour un montant de 50,9 m€.

Le groupe a également constitué une provision de 6,7 millions d'euros relative à la meilleure estimation des coûts de sortie des locaux inoccupés de Citylights.

Les impacts de ce plan sur les comptes clos au 31 décembre 2018 ont été isolés sur la ligne « Coûts de restructuration » du compte de résultat et se détaillent ainsi :

Au 31.12.2018							
En millions d'euros	Effectifs	Coûts prévisionnels	Reprise prov IFC/MDT	Charges nettes	Décassements	Provision hors IFC/MDT au 31/12/18	Provision nette IFC/MDT au 31/12/18
Frais de personnel non récurrent	85	(5,1)	3,0	(2,2)	3,6	(1,5)	1,5
Charges liées aux départs sur 2018	929	(186,2)	47,9	(138,3)	20,1	(166,1)	(118,2)
Charges liées à l'immobilier		(12,2)	0,0	(12,2)	2,0	(10,2)	(10,2)
Sous-total charges départs + immobilier	929	(198,4)	47,9	(150,5)	22,2	(176,2)	(128,3)
Autres charges liées à la restructuration		(11,4)	0,0	(11,4)	10,3	(1,1)	(1,1)
TOTAL	1 014	(214,9)	50,9	(164,0)	36,0	(178,8)	(127,9)

Les éléments d'incertitude pouvant influencer sur l'évaluation de cette provision sont principalement relatifs aux choix individuels qui pourront être faits par les personnels concernés par des catégories d'emplois impactées.

1.2 Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ecno-1606-2002>.

L'exercice comptable des sociétés du Groupe Solocal s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 ont été établis et arrêtés sous la responsabilité du Directeur général de Solocal Group et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 19 février 2019. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 11 avril 2019.

1.3 Normes IFRS

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017, à l'exception des normes,

amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir la norme IFRS 9 sur les instruments financiers et la norme IFRS 15 sur les produits d'activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

Les normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et non appliqués par anticipation par le Groupe, sont :

Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition de la matérialité	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Amendements à IAS 19	Modification, réduction ou liquidation d'un régime	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Amendements à IAS 28	Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Amendements à IFRS 9	Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	Adopté par l'Union européenne le 26 mars 2018
Amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	Date d'application obligatoire et informations à fournir en période de transition	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Amendements à IFRS 9	Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	Non adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Cadre conceptuel		Non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2018
IFRS 16	Contrats de location	Adoptée par l'Union européenne le 9 novembre 2017
IFRS 17	Contrats d'assurance	Non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2018
Interprétations IFRIC 23	Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat (IAS12)	Adoptées par l'Union européenne le 24 octobre 2018
	Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017	Non adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018

1.3.1 Première application de norme IFRS 15

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe Solocal applique la norme IFRS 15 sur le revenu. Les comptes 2017 ont été retraités afin de permettre la comparabilité du revenu suite à l'entrée en vigueur de cette norme.

Le tableau ci-dessous détaille le chiffre d'affaires 2017 publié et donc avant prise en compte de l'impact de IFRS 15, ainsi que le chiffre d'affaires 2017 retraités après prise en compte de IFRS 15.

en m€	Exercice 2017		
	IAS 18	IFRS 15	variation
Chiffre d'affaires Digital	644,9	604,3	40,6
Chiffre d'affaires Imprimés	120	134,9	-14,9
Total chiffre d'affaires	764,9	739,2	-25,7
EBITDA consolidé	180	151,4	-28,6
Passifs contrats	341	427	86
Créances clients	34	19	-15
Coût d'obtention des contrats des contrats	35	0	-35

L'impact de ce retraitement en diminution de l'EBITDA 2017 s'élève à 28,6 millions.

Le Groupe Solocal a choisi la méthode rétrospective complète pour l'application d'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018. Les principaux impacts de la nouvelle norme par catégorie d'offre commerciale sont décrits ci-après.

Choix des politiques comptables retenues :

Les offres du Groupe Solocal sont regroupées en trois grandes gammes :

- Les sites qui sont élaborés pour être mis à la disposition des clients pour une période contractuelle de 12 ou 24 mois ;
- Les produits liés aux services digitaux (Présence, publicité digitale et nouveaux services) proposés sur une période de 12 mois renouvelable et les offres de publicité digitale qui correspondent à des prestations ponctuelles ou des campagnes ;
- L'offre Imprimés et Vocal, qui correspond pour l'essentiel à des insertions dans des annuaires papier pour une parution annuelle.

1.3.1.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires par gamme de services

- Gamme « Sites » :

Deux obligations de prestations distinctes sont retenues pour l'offre sites :

1. Conception du contenu intellectuel sur la durée de conception (comprise entre 30 jours et 120 jours en fonction des produits). La reconnaissance du revenu de cette obligation s'effectue sur la durée de la réalisation.
2. Mise à disposition et mise à jour du site pendant la période contractuelle d'hébergement d'une durée réelle comprise entre 12 et 24 mois.

Le montant du chiffre d'affaires relatif à la Gamme « Sites » s'élève à 107,0 millions d'euros sur 2018 pour des ventes réalisées sur cette période de 117,5 millions d'euros. Les ventes sont les prises de commandes réalisées par la force de vente devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients.

L'application d'IFRS 15 engendre une allocation différente de valeur amenant à une modification du rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

- Gamme "Services digitaux (hors Sites)":

L'application d'IFRS 15 conduit à comptabiliser la totalité de ces offres de façon linéaire sur la durée des contrats en ligne avec le transfert de contrôle des services qui s'effectue en continu. La prise en compte du chiffre d'affaires est ainsi retardée par rapport aux méthodes historiques.

Le montant du chiffre d'affaires relatif à cette gamme s'élève à 466,0 millions d'euros sur 2018 pour des ventes réalisées sur cette période de 411,3 millions d'euros.

- Gamme « Imprimés » :

L'application d'IFRS 15 conduit à ne plus distinguer les frais techniques. L'insertion dans les annuaires représente désormais une seule obligation de performance dont le revenu est reconnu intégralement le mois de la distribution de l'ouvrage.

Le montant du chiffre d'affaires relatif à la Gamme « Imprimés et Vocal » s'élève à 98,4 millions d'euros sur 2018 pour des ventes réalisées sur cette période de 77,1 millions d'euros.

1.3.1.2 Obligations de prestations restant à fournir

Sur 2018, le montant des ventes s'est élevé à 528,7 millions d'euros pour l'activité « Digital » et à 77 millions d'euros pour l'activité « Imprimés » contre respectivement 604,1 millions d'euros et 117,5 millions

d'euros en 2017.

Le carnet de commande du Groupe Solocal au 31 décembre 2018, s'élève à 391,9 millions d'euros.

Le carnet de commandes correspond à la part du chiffre d'affaires restant à reconnaître sur les commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients. S'agissant des produits en mode abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée

Au 31 décembre 2018, le montant facturé de ce carnet de commandes est enregistré en Passifs sur contrats (Cf. Note 5.4) compte tenu des modes de facturation, l'essentiel de ce montant se trouve en Passifs sur contrats qui correspondent aux obligations de prestations restant à fournir. Le solde est reconnu en engagements reçus en hors bilan (Cf Note 13.2).

1.3.1.3 Autres impacts sur les comptes liés à l'application d'IFRS 15

Coûts d'obtention des contrats

La part variable de la rémunération des forces de vente n'est plus considérée comme un coût incrémental directement lié à l'acquisition de contrats identifiés au regard d'IFRS15. Ces coûts sont désormais comptabilisés directement en charges au moment où ils seront encourus. Par conséquent ils sont nuls au bilan au 31 décembre 2018.

L'impact annuel sur les comptes 2017 est un produit de 0,5 million d'euros correspondant à la différence entre les coûts d'acquisition des contrats inscrits au bilan au 31 décembre 2017 de 35,5 millions d'euros et ceux au 31 décembre 2016 pour 35 millions d'euros.

Coûts d'exécution des contrats

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur la comptabilisation des coûts d'exécution des contrats qui sont passés directement en charges à l'exception de ceux relatifs aux annuaires imprimés non encore distribués.

1.3.2 Première application de la norme IFRS 9

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe Solocal applique la nouvelle norme IFRS 9 sur les instruments financiers en remplacement de la norme IAS 39. La nouvelle norme prévoit une application rétrospective sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers et, plus particulièrement pour le Groupe, de nouvelles méthodologies de dépréciations des actifs financiers. Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les comparatifs.

En matière de provisionnement des actifs financiers, le Groupe a réalisé une étude à partir des données historiques portant sur les exercices 2015 à 2018 afin d'estimer les taux de pertes attendues à retenir et d'estimer l'impact du changement par rapport à l'application d'IAS 39. Le Groupe identifie que l'impact de première application concerne essentiellement les créances clients.

L'application de la norme IFRS 9 amène à tirer un ratio de pertes sur créances irrécouvrables rapportées aux ventes de 0,91% sur les créances n'ayant pas fait l'objet d'une dépréciation préalable. L'impact sur les capitaux propres d'ouverture au titre de la 1^{ère} application de cette norme engendre une baisse des capitaux propres de 3,8 millions d'euros. L'impact sur le résultat 2018 n'est pas significatif.

1.3.3 Impact de la première application de la norme IFRS 16 en 2019

La nouvelle norme sur les locations (IFRS 16), publiée le 13 janvier 2016, conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location au sens de la nouvelle norme, sans distinction entre les contrats de location simple, actuellement reconnus en engagements hors bilan, et les contrats de location financement. La première application de cette norme impactera le bilan du Groupe comme suit :

- Augmentation des immobilisations (constatation d'un droit d'utilisation) ;
- Reconnaissance d'une dette de location (représentative des loyers actualisés).

Le Groupe a initié en 2018 le projet de mise en œuvre de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie d'un droit d'usage à l'actif amorti sur la durée du contrat. La norme IFRS 16 sera appliquée au 1^{er} janvier 2019, suivant la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » qui consistera à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance.

La norme prévoit diverses mesures de simplification lors de la transition, le Groupe a notamment retenu celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et d'exclure les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Le montant du passif est ainsi sensiblement dépendant des hypothèses retenues en matière de durée des engagements et de taux d'actualisation. La durée du contrat retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particulier. Le taux d'actualisation est déterminé comme la somme du taux sans risque, par référence à sa duration, et du risque de crédit du Groupe pour cette même référence de duration.

Le Groupe a mis en place un outil informatique dédié pour collecter les données contractuelles et effectuer les calculs imposés par la norme. Le recensement des contrats et la collecte des données nécessaires au calcul du passif à la date de transition est finalisé à la clôture 2018. L'impact sur le bilan au 1^{er} janvier 2019 lié à la première application d'IFRS 16 sera compris entre 105 et 115 millions d'euros. L'impact de l'application de cette norme sur l'EBITDA s'élèvera à environ 15 millions d'euros. L'essentiel des contrats de location portent sur les locaux du siège du Groupe.

L'application de cette nouvelle norme comptable est sans effet sur la trésorerie et sur le calcul du levier financier (Cf Note 9.5) tel que défini dans la documentation obligataire.

1.3.4 Autres

Les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines, à partir du 1^{er} janvier 2019, sont en cours d'analyse.

1.4 Autres informations

Saisonnalité

Les activités du Groupe ne sont pas soumises à des effets de saisonnalité, il convient de noter cependant pour l'activité Imprimés que, par souci d'optimisation des coûts, les dates de parution des annuaires imprimés (déterminant la reconnaissance des produits et des coûts afférents) peuvent varier d'un trimestre à l'autre, chaque annuaire imprimé ne paraissant qu'une seule fois par an.

Préparation des états financiers

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour

l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des engagements de retraite, des coûts d'acquisition de contrats et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels et des engagements hors bilan existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

1.5 Note sur la continuité d'exploitation

Malgré l'existence de capitaux propres consolidés négatifs, le Groupe n'a pas identifié d'éléments de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Un accord a été obtenu en février 2019 pour la mise en place d'une facilité de crédit revolving de quinze millions d'euros auprès de deux partenaires bancaires. Une ligne de fonds de roulement a été mise en place en décembre 2018 avec un partenaire financier. D'autres discussions sont en cours avec plusieurs établissements bancaires pour conclure d'autres accords du même type.

En outre, un réaménagement technique des paniers (« baskets ») prévus par la documentation obligataire pourrait être envisagé, ce qui permettrait de gagner en flexibilité dans l'usage des lignes de fonds de roulement. Un tel réaménagement ne nécessiterait qu'un accord à une majorité simple des porteurs d'obligations.

Au vu des prévisions de trésorerie dont il dispose (supposant en particulier une croissance des ventes digitales sur l'ensemble de l'exercice 2019) et en intégrant les facilités de financement décrites ci-dessus, le Groupe dispose de la capacité de financer son activité en 2019 et notamment de faire face aux importants décaissements de trésorerie, liés au PSE, à intervenir aux troisième et quatrième trimestres 2019.

1.6 Présentation des états financiers consolidés

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

L'EBITDA est un indicateur alternatif de performance présenté au compte de résultat au niveau du résultat d'exploitation et avant prise en compte des dépréciations et amortissements.

1.7 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les IFRS. La note 2 « information sectorielle » se réfère en partie à ces indicateurs alternatifs de performance.

Note 2 – Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la direction générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Le groupe Solocal développe ses activités au sein de deux secteurs opérationnels : « Digital » et « Imprimés » et a généré un chiffre d'affaires des activités poursuivies de 669,4 millions d'euros 2018, ses activités représentant respectivement 85,3 % et 14,7 %.

Digital

L'activité « Digital » se décompose ainsi en 2018 :

- L'offre Présence digitale permet aux TPE et PME de piloter leur présence digitale sur l'ensemble du Web (plusieurs dizaines de médias au total dont Google, Facebook, PagesJaunes, Bing, Tripadvisor, Waze, Instagram, etc.) en quelques clics, en temps réel et en toute autonomie, via une application mobile unique, ou une interface web. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 131,2 millions d'euros en 2018.
- L'offre Publicité digitale permet aux entreprises d'accroître leur visibilité digitale au-delà de leur présence naturelle sur l'ensemble du Web, dans une logique de développement des parts de marché locales. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 325,2 millions d'euros en 2018.

Destinées aux TPE/PME, les gammes Présence digitale et Publicité digitale se déclinent également pour les grands comptes à réseaux.

- S'agissant de la gamme Sites Internet, Solocal propose à ses clients d'assurer la création et le référencement de leur site (vitrine et e-commerce), selon différents niveaux de budget, toujours en mode abonnement avec tacite reconduction. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 107 millions d'euros en 2018.
- Solocal propose également des Nouveaux services visant à faciliter le quotidien des entreprises, comme par exemple une solution de gestion de la relation clients (CRM) qui sera développée en 2019. Cette offre représente un chiffre d'affaires de 7 millions d'euros en 2018.

Imprimés

Ce segment comprend les activités du Groupe relatives à la publication, à la distribution et à la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches), ainsi que d'autres activités du Groupe appelées « Vocal », concernant le marketing direct traditionnel (logistique, affranchissement, mailing) et les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) ainsi que l'annuaire inversé QuiDonc.

Le Groupe Solocal a enregistré un chiffre d'affaires Imprimés de 98,4 millions d'euros en 2018, en décroissance de 27% par rapport à 2017.

Il n'y a pas de transactions intersectorielles significatives.

2.1 Par secteur d'activité

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour 2018 et 2017 :

	Exercice clos le 31 décembre 2018						Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)						Exercice clos le 31 décembre 2017 publié					
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Activités poursuivies			Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies	Activités poursuivies		
				Récurrent	Non récur.					Récurrent	Non récur.					Récurrent	Non récur.	
Chiffre d'affaires	670 410	983	669 427	669 427		739 243	11 511	727 732	727 732		764 941	9 092	755 849	755 849				
- Digital	572 019	983	571 036	571 036		604 327	11 511	592 816	592 816		644 940	9 092	635 848	635 848				
- Imprimés & Vocal	98 391	-	98 391	98 391		134 916	-	134 916	134 916		120 001	-	120 001	120 001				
EBITDA	4 596	(142)	4 738	171 247	(166 509)	151 495	(3 798)	155 293	170 426	(15 133)	179 970	(2 690)	182 660	195 983	(13 323)			
- Digital	(17 400)	(142)	(17 258)	149 251	(166 509)	121 165	(3 798)	124 963	140 096	(15 133)	154 347	(2 690)	157 037	170 360	(13 323)			
- Imprimés & Vocal	21 996	-	21 996	21 996		30 330	-	30 330	30 330		25 623	-	25 623	25 623				

EBITDA récurrent :

L'EBITDA récurrent correspond quant à lui à l'EBITDA avant prise en compte des éléments définis comme non récurrents. Ces éléments non récurrents sont des produits et charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents et de montants particulièrement significatifs. Ils correspondent principalement à :

- Des charges de restructuration : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par IAS 37 ;
- Des plus ou moins-values de cession d'actifs

En 2018, le montant des éléments non récurrents s'élève à 166,5 millions d'euros et se compose principalement, des dépenses non récurrentes engagées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration (Cf. Note 1.1.2). Ce plan concerne environ 1 000 personnes pour un coût total net de 164,0 millions d'euros.

En 2017, ce montant s'élevait à 15,3 millions d'euros et se composait principalement des dépenses non récurrentes de personnel engagées pour sécuriser la continuité de l'activité et des coûts de départ des personnes non remplacées et des éléments relatifs au changement de gouvernance.

Activités désengagées :

Pour la gestion du Groupe, la direction dissocie les activités désengagées qui sont les filiales ou lignes de business cédées ou abandonnées. Pour la présentation de l'information sectorielle, les comparatifs sont retraités pro forma sur 12 mois des activités également désengagées pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe s'est désengagé d'activités non stratégiques (« activités désengagées ») : Retail Explorer, Net Vendeur, Effilab Australia et Effilab Dubaï.

2.2 Par zone géographique

Le chiffre d'affaires est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les capitaux employés, les investissements incorporels et corporels bruts, les effectifs en fin de période sont présentés par zone des actifs.

(Montants en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Chiffre d'affaires contributif	670 410	739 243	764 941
- France	647 095	715 477	741 119
- Autres	23 315	23 766	23 822
Actifs	671 081	714 534	724 208
- France	654 757	694 085	702 819
- Autres	16 324	20 449	21 389

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Note 3 – Principes de consolidation

3.1 Analyse du contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération lors de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercé sur l'entité.

Conformément à IFRS 5, les actifs et les passifs des entités contrôlées considérées comme destinés à être cédés sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Par ailleurs, le résultat des activités non poursuivies, s'il est significatif, doit être présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. IFRS 5 définit une activité non poursuivie comme une composante d'une entité dont les flux de trésorerie sont indépendants du reste de l'entité, qui a été cédée ou est détenue en vue de sa vente qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Les opérations et les soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

3.2 Evolution du périmètre de consolidation

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise en droit ou en fait, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur de marché à la date de prise de contrôle ; la différence entre le coût de la prise de contrôle et la quote-part du Groupe dans la valeur de marché de ces actifs, passifs et passifs éventuels est inscrite en écart d'acquisition. Le coût de la prise de contrôle est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle et le prix payé pour leur acquisition est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel suivant la méthodologie présentée en « Note 4.1 - Ecart d'acquisition ». La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Dépréciation et amortissements ».

2018

La société PJOM a été intégrée dans le périmètre de consolidation. Aucune activité significative n'a fait l'objet d'une cession sur l'année.

2017

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe s'est désengagé de deux activités non stratégiques :

- Site avendrealouer.fr, activité de diffusion de petites annonces immobilières de l'entité PagesJaunes SA. La cession de cette activité, le 30 novembre 2017, s'est effectuée sur la base d'un prix de cession de 19,8 millions d'euros à la date du 30 novembre 2017. Le prix de cession a atteint 21,3 millions d'euros lors de la procédure de fixation du prix final. L'impact sur le résultat net consolidé de cette cession dans les comptes du Groupe s'élève à 11,9 millions d'euros.
- L'intégralité des titres de Chronoresta a été cédé le 31 octobre 2017 pour 1 euro. L'impact net de cette cession dans les comptes du Groupe s'élève à (5,3) millions d'euros sur le résultat net consolidé.

Note 4 – Immobilisations

4.1 Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. IAS 36, « Dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests sont réalisés au niveau de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté et que dans certains cas, pour tester les écarts d'acquisition, ces UGT peuvent être regroupées au niveau auquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (une UGT est le plus petit ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs).

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable consolidée des actifs et passifs de chaque UGT et leur valeur recouvrable. La dépréciation des écarts d'acquisition est inscrite en résultat d'exploitation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité :

- La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.
- La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les écarts d'acquisition. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques, réglementaires, et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe de la façon suivante :
 - ✓ Les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur 3 ans,
 - ✓ Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle reflétant le taux attendu de croissance à long terme du marché et spécifique à chaque activité,
 - ✓ L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays.

Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les secteurs, déterminés en conformité avec IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », sont les suivants : Digital d'une part, Imprimés & Vocal d'autre part. Au 31 décembre 2018, l'intégralité des écarts d'acquisition non amortis se trouve allouée sur le secteur Digital.

Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des écarts d'acquisition correspond au niveau de chacune des secteurs qui sont les regroupements de lignes produits.

Ventilation de la valeur nette des écarts d'acquisition par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017			Variation
	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Digital	90 270	(1 400)	88 870	92 127	(1 400)	90 727	(1 857)
Imprimé	75 282	(75 282)	-	75 282	(75 282)	-	-
TOTAL	165 552	(76 682)	88 870	167 409	(76 682)	90 727	(1 857)

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Solde en début d'exercice	90 727	95 507
Acquisitions / cessions	(1 857)	(4 780)
Variation de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	-	-
Reclassements et autres	-	-
Solde en fin d'exercice	88 870	90 727

La variation de l'écart d'acquisition sur 2018 correspond à la sortie liée à la vente de la filiale Retail Explorer.

La valeur des écarts d'acquisition a fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés, sur la base de plans d'affaires, d'un taux de croissance perpétuelle de 2% et d'un taux d'actualisation après impôt de 8,5%. Ces taux sont basés sur des études sectorielles publiées.

Les hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables sont de nature similaire d'une UGT à l'autre ; il s'agit de la détermination :

- Du chiffre d'affaires qui reflète le nombre de clients, l'ARPA et le taux de pénétration des offres,
- Des coûts, avec notamment le niveau des coûts commerciaux nécessaires pour faire face au rythme de conquête et de renouvellement des clients ainsi qu'au positionnement de la concurrence
- Du niveau des dépenses d'investissements qui peut être affecté par l'évolution constante des nouvelles technologies.

Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée, affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Ces paramètres constituent les principaux facteurs de sensibilité.

En termes de sensibilité, une augmentation de 1% du taux d'actualisation sur l'ensemble des UGT, une baisse de 1% du taux de croissance perpétuelle ou encore une diminution de 1% du taux de marge de la dernière année des plans d'affaires ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les marques, les licences et brevets, les frais de recherche et développement ainsi que les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, leur coût est le plus souvent déterminé lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entreprise acquise par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts.

Les marques développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties ; elles font l'objet de tests de dépréciation.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue sans excéder vingt ans.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- L'évaluation fiable du coût de cet actif.

Il est à noter que la détermination des coûts qui remplissent ces critères requiert des jugements et des estimations significatives. Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 3 ans.

Logiciels

Les logiciels sont amortis sur le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas cinq ans.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés & Pertes de valeurs	Valeur nette
Logiciels et Applications support	407 429	(311 806)	95 623	376 602	(267 960)	108 642
Autres immobilisations incorporelles	10 577	(6 061)	4 516	18 934	(8 734)	10 200
Total	418 006	(317 867)	100 139	395 537	(276 695)	118 842

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur 2018 et 2017.

L'évolution de la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Solde en début d'exercice	118 842	128 074
Acquisitions	110	537
Immobilisations générées en interne (1)	42 645	50 391
Effet des variations de périmètre	(419)	(738)
Ecart de conversion	15	(150)
Reclassements	(7 818)	111
Cessions et amortissements accélérés	(3 088)	(4 093)
Dotations aux amortissements	(50 148)	(55 289)
Solde en fin d'exercice	100 139	118 842

(1) concerne l'ensemble des frais de développement activés

4.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Contrats de location financement

Les contrats de location transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les situations suivantes constituent des indications de conditions transférant aux entités du Groupe les risques et avantages liés à la propriété :

- Le contrat prévoit le transfert obligatoire de la propriété à la fin de la période de location,
- Le contrat contient une option d'achat et les conditions de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- La durée du contrat couvre la majeure partie de la vie économique estimée du bien loué,
- La valeur actualisée de la somme des redevances minimales prévues au contrat est proche de la juste valeur du bien.

Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété sont transférés par les entités du Groupe à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes : 25 à 30 ans pour les constructions, 5 à 10 ans pour les agencements, entre 1 et 5 ans pour les autres immobilisations.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes ; ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Informatique et terminaux	57 965	(54 798)	3 166	58 128	(54 139)	3 988
Autres	68 685	(46 237)	22 448	58 033	(36 540)	21 493
Total	126 650	(101 035)	25 614	116 161	(90 679)	25 482

Aucune perte de valeur significative n'a été constatée sur les exercices clos au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Solde en début d'exercice	25 482	33 420
Acquisitions d'immobilisations corporelles	697	2 932
Subvention	1 212	(2 942)
Effet des variations de périmètre	(13)	(13)
Ecart de conversion	7	(52)
Reclassements	7 817	(111)
Cessions et mises au rebut	(1 133)	(159)
Dotations aux amortissements	(8 456)	(7 593)
Solde en fin d'exercice	25 615	25 482

4.4 Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe.

Note 5 – Ventas

5.1 Chiffres d'affaires

Le Groupe Solocal commercialise des produits et services de communication locale principalement sous forme digitale et imprimée. La principale activité, Digital, est composée des gammes Présence digitale, Publicité digitale, Sites internet et Nouveaux services.

Le chiffre d'affaires issu des activités du Groupe est reconnu de manière différenciée en fonction du type de produits (Cf. Note 1.3.1.1). Le chiffre d'affaires sur 2018 s'élève à 670,4 millions d'euros contre 739,2 millions d'euros en 2017 (Cf. Note 2).

5.2 Créances clients

La décomposition en valeur brute et dépréciation des comptes clients est la suivante :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Créances clients brutes	260 359	306 816	325 543
Pertes de crédits attendues	(25 800)	(25 050)	(21 473)
Créances clients nettes	234 559	281 766	304 070

* Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 15

Au 31 décembre, les créances clients ont les échéances suivantes :

en milliers d'euros	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées					
			< 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	> à 360 jours
2018	234 559	219 459	963	3 823	1 786	2 657	1 774	4 097
2017	282 587	261 851	7 047	3 560	2 625	2 548	2 664	2 292
2017 publié	304 891	283 942	7 260	3 560	2 625	2 548	2 664	2 292

Le portefeuille des créances clients du Groupe ne présente pas de risque de concentration important (environ 375 000 sur PagesJaunes en France). En France, les 20 premiers clients de PagesJaunes représentent 1,4% de ce chiffre d'affaires (1,5% en 2017) et les clients des 10 premières rubriques professionnelles représentent 13,5% du chiffre d'affaires de PagesJaunes (13,6% en 2017). Les provisions pour risques clients demeurent à un niveau très faible, avec un taux de dotations nettes par rapport au chiffre d'affaires de 0,2% en 2018 contre 0,1% en 2017.

5.3 Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
TVA à recevoir	32 696	19 864
Divers Etat à recevoir	350	2 316
Avances, acomptes & avoirs fournisseurs	2 923	2 480
Autres actifs courants	6 525	9 043
Total	42 494	33 703

L'évolution du poste TVA à recevoir est à mettre en ligne avec l'évolution des dettes fournisseurs.

5.4 Passifs sur contrats

Les passifs sont principalement constitués au bilan des avances nettes reçues du client dans le cas où la prestation afférente n'a pas encore été rendue mais déjà facturée. Ainsi il s'agit des ventes de produits reconnues ultérieurement en chiffre d'affaires en fonction de la durée de mise en ligne (Services « Digital ») ou de parution (« Imprimés »).

Les passifs sur contrats s'élèvent à 357,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 427,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 (340,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 publié). Cette baisse est à mettre en relation, d'une part, avec la baisse significative du niveau de l'activité « Imprimés », et d'autre

part, avec une évolution du mix produits Internet vers des produits de Publicité Digital principalement, dont la durée de vie est plus courte.

5.5 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont en principe payables entre 30 jours et 60 jours. L'évolution de ce poste entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018 correspond en partie à la constitution des franchises sur les baux immobiliers notamment sur les locaux de Citylights.

5.6 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ou des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

Note 6 – Charges externes

6.1 Frais de publicité et assimilés

Les frais de publicité, promotion, parrainage, communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Note 7 – Avantage du personnel, provisions et autres passifs

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 304,7 millions d'euros sur 2018 et se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Effectif moyen (équivalent temps plein)	3 571	4 287	4 287
Salaires et charges	304 016	382 796	381 879
dont :			
- Traitements et salaires	191 250	241 026	240 415
- Charges sociales	89 433	120 926	120 620
- CICE	(2 340)	(3 473)	(3 473)
- Taxes sur les salaires, intérim et autres	25 673	24 317	24 317
Rémunération en actions	(747)	(3 309)	(3 309)
dont :			
- Stocks options et actions gratuites	2 197	-	-
- Remboursement charges sociales sur actions gratuites	(2 944)	(3 309)	(3 309)
Participation des salariés ⁽¹⁾	1 459	4 922	4 922
Total charges de personnel	304 728	384 409	383 492

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

(1) y compris fofait social

Les produits liés à la rémunération en actions constatés en 2017 et 2018 proviennent de demandes de remboursement des contributions patronales prévues par l'article L.137-13 du CSS qui ont été versées au titre des actions gratuites attribuées en 2014. Le remboursement a eu lieu fin 2018 pour un montant total de 6,3 millions d'euros.

La demande est encore en cours concernant le remboursement au titre de l'année 2015.

7.2 Avantages du personnel, provisions et autres passifs

La diminution de la provision liée aux avantages du personnel - non courants de 45,6 millions d'euros correspond essentiellement à la reprise de provisions effectuée dans le cadre du plan de restructuration (Cf. Note 1.1.2).

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Avantages postérieurs à l'emploi	85 212	127 998
Autres avantages à long terme	8 558	11 393
Avantages du personnel - non courants ⁽¹⁾	93 770	139 391
Autres provisions pour risques	23 500	12 997
Provisions pour litiges sociaux - fiscaux	16 437	4 536
Provisions - non courantes	39 937	17 533

(1) Cf. détails note suivante. Les avantages du personnel non courants concernent les entités françaises.

L'évolution des provisions pour risques et litiges est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde en début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Variations de périmètre, reclassements et autres	Solde en fin d'exercice
Provisions pour restructuration (2018)	-	178 800				178 800
Provisions pour restructuration (2014)	24 507	1 002	(10 010)	(161)	-	15 337
Provisions pour litiges sociaux et fiscaux	5 015	3 077	(304)	(1 378)	-	6 410
Autres provisions pour risques	4 119	15	(527)	(1 029)	-	2 578
Total provisions	33 641	182 893	(10 841)	(2 568)	-	203 125
- dont non courant	17 533	27 802	(10 010)	(161)	4 773	39 937
- dont courant	16 108	155 092	(831)	(2 407)	(4 773)	163 189

Les provisions constituées couvrent principalement le plan de restructuration mis en œuvre en 2018 (Cf. Note 1.1.2). La partie courante de cette provision est de 152 m€.

Indemnités de départ à la retraite et engagements similaires

En France, la législation prévoit que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale, et ce en utilisant des hypothèses démographiques (turnover du personnel, mortalité, âge de départ à la retraite...) et financières (augmentation future de salaire par catégorie).

Cette obligation finale est ensuite actualisée avec un taux déterminé par référence au rendement des obligations privées à long terme de première catégorie (ou des obligations d'Etat s'il n'existe pas de marché actif).

Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés pour leur intégralité en autres éléments du résultat global soit un impact positif net de 0,8 millions d'euros en 2018.

Afin de disposer de données à jour, les tables de turnover ont fait l'objet d'un nouveau calcul en 2018 sur la base des observations de 2015 à 2018 en ne retenant, conformément à la norme IAS 19, que les seuls motifs de démission dans le taux de turnover.

Autres régimes de retraite

Ces avantages sont offerts au travers de régimes à cotisations définies pour lesquelles le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Les autres avantages à long terme pouvant être accordés par le Groupe consistent principalement en médailles du travail évaluées également sur la base d'hypothèses actuarielles.

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2018	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total 31 décembre 2017
Variation de la valeur des engagements						
Valeur totale des engagements en début de période	128 403	11 692	140 096	78 608	10 159	88 766
Ajustement n-1 des tables de Turnover			-	43 065	2 721	45 786
Valeur totale des engagements en début de période (ajustée)	128 403	11 692	140 096	121 673	12 880	134 552
Coût des services rendus	9 099	556	9 655	7 408	915	8 322
Coût de l'actualisation (charge d'intérêts)	1 921	165	2 086	1 620	180	1 800
Réductions / liquidations	(3 495)	(302)	(3 797)	(2 256)	-	(2 256)
(Gains) / pertes actuariels	(1 940)	885	(1 055)	876	(1 908)	(1 031)
Prestations payées	(240)	(312)	(552)	(475)	(374)	(849)
Variation de périmètre				(443)		(443)
Plan de restructuration	(48 236)	(3 648)	(51 884)			
Valeur totale des engagements en fin de période	85 512	9 036	94 549	128 403	11 692	140 096
<i>Engagements de fin de période afférent à des régimes non financés</i>	<i>85 512</i>	<i>9 036</i>	<i>94 549</i>	<i>128 403</i>	<i>11 692</i>	<i>140 096</i>
<i>dont court terme</i>	<i>300</i>	<i>478</i>	<i>778</i>	<i>402</i>	<i>300</i>	<i>702</i>
<i>dont long terme</i>	<i>85 212</i>	<i>8 558</i>	<i>93 771</i>	<i>128 001</i>	<i>11 392</i>	<i>139 394</i>
Charge de l'exercice						
Coût des services rendus	9 099	556	9 655	7 408	915	8 322
Coût de l'actualisation	1 921	165	2 086	1 620	180	1 800
Effet de réductions / liquidations	(3 495)	(302)	(3 797)	(2 256)	-	(2 256)
Total charge de retraite	7 525	419	7 944	6 772	1 095	7 866
Evolution de la provision / (actif)						
Provision / (actif) en début de période	128 403	11 692	140 096	121 673	12 880	134 552
Charge de retraite	7 525	419	7 944	6 772	1 095	7 866
Cotisations versées par l'employeur						
Prestations directement payées par l'employeur	(240)	(312)	(552)	(475)	(374)	(849)
Variation de périmètre				(443)		(443)
Gains / (pertes) actuariels	(1 940)	885	(1 055)	876	(1 908)	(1 031)
Plan de restructuration	(48 236)	(3 648)	(51 884)			
Provision / (actif) en fin de période	85 512	9 036	94 549	128 403	11 692	140 096
Hypothèses						
Taux d'actualisation (%)	1,45%	1,45%	1,45%	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	2,0%		2,00%	2,0%		2,00%
Taux de progression des salaires attendu sur le long terme (%)	en fonction des catégories de salariés et de leur âge			en fonction des catégories de salariés et de leur âge		
Montant comptabilisé en charge au titre de la période	7 285	107	7 392	6 297	720	7 017

En 2018, la charge constatée au titre des plans de retraite à cotisations définies s'élève à 7,9 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2018 est de 1,45% contre 1,50% au 31 décembre 2017.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie (notées au moins AA ou Aa) à une échéance égale à la maturité de l'engagement ; si le marché de ces obligations n'est pas liquide, le taux est égal au taux des obligations d'Etat (OAT) correspondantes.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les avantages postérieurs à l'emploi (IFC) :

Une hausse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 6,0% soit environ 5,1 millions d'euros, tandis qu'une baisse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre 5,7% soit environ 4,9 millions d'euros.

Sensibilité du taux d'actualisation sur les autres avantages à long terme (médailles du travail) :

Une hausse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une baisse de l'engagement de l'ordre de 4,6% (moins d'un million d'euros), tandis qu'une baisse de 0,50% du taux d'actualisation entraîne une hausse de l'engagement de l'ordre de 4,9% (moins d'un million d'euros).

Pour l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme, une hausse ou une baisse de 0,50% du taux d'actualisation, génère un impact résultat proche de zéro.

7.3 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture de chaque exercice, ou qui ont été, au cours des exercices clos, membres du Conseil d'administration de Solocal Group ou du Comité de Direction de Solocal Group. Ce périmètre comprend également les administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'administration de Solocal Group.

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Avantages à court terme ⁽¹⁾	6 873	5 935
<i>dont charges patronales</i>	2 058	1 768
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	71	33
Autres avantages à long terme ⁽³⁾	1	1
Indemnités de fin de contrat ⁽⁴⁾	824	1 117
Avantages sur capitaux propres ⁽⁵⁾	1 818	0
Total	9 587	7 086

(1) Salaires, rémunérations, intéressement, primes versées et provisionnées et cotisations sécurité sociale, congés payés, jetons de présence et avantages non monétaires comptabilisés

(2) Pensions, retraites, autres prestations

(3) Congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, indemnités de longue durée, rémunérations différées, intéressement et primes (si payables 12 mois ou plus après la date de clôture)

(4) Indemnités de départ et clause de non concurrence, charges sociales incluses

(5) « Rémunérations en actions » y compris les charges sociales relatives aux attributions gratuites d'actions et de stock-options

7.4 Transactions avec les parties liées

A la suite de la démission de Jean-Pierre Remy de son mandat de Directeur général de la société le 30 juin 2017, le Conseil d'administration de Solocal Group, réuni le 5 septembre 2017, a nommé Eric Boustouller Directeur général de la société à compter du 11 octobre 2017.

Dans la mesure où il ne bénéficie d'aucun contrat de travail, une indemnité de départ serait versée au Directeur Général en cas de départ contraint de la société, sous condition du respect de condition de performance. Le montant de l'indemnité sera égal à 18 mois de la rémunération annuelle brute forfaitaire (fixe et variable à objectifs atteints) du Directeur Général.

Eric Boustouller serait soumis à une obligation de non-concurrence en cas de cessation de son mandat de Directeur Général pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit dans les conditions visées ci-après : l'interdiction de concurrence sera limitée à une période de 12 mois commençant le jour de la cessation effective des fonctions ; l'indemnité de non-concurrence correspondante sera égale, sur la base d'une période de non-concurrence de 12 mois, à 6 mois de rémunération totale calculée sur la base de la moyenne mensuelle de la rémunération totale brute versée au cours des 12 derniers mois d'activité.

La société pourra, lors de la cessation de fonctions, (i) renoncer au bénéfice de l'engagement de non-concurrence (auquel cas elle ne sera pas tenue au versement de l'indemnité correspondante) ou (ii) réduire la durée, le champ des activités et/ou le champ géographique dudit engagement (auquel cas le montant de l'indemnité de non-concurrence sera réduit à due proportion).

Le cumul des deux indemnités de départ et de non-concurrence ne pourra pas excéder deux ans de rémunération, fixe et variable.

Note 8 - Impôts

8.1 - Preuve d'impôt groupe

L'impôt sur les sociétés de l'année résulte de l'application du taux effectif de fin d'exercice au résultat avant impôts.

Le rapprochement entre l'impôt théorique calculé sur la base du taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Résultat net des activités avant impôt	(94 075)	335 618	364 092
Taux légal d'imposition en France	34,43%	34,43%	34,43%
Impôt théorique	32 393	(115 564)	(125 369)
Gain des sociétés non intégrées fiscalement & filiales étrangères, nettes de l'impact des activités désengagées	-	3 053	3 053
Rémunération en actions	648	1 139	1 139
Pertes de valeur des écarts d'acq. et var. compté prix	-	(1 072)	(1 072)
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (après IS)	(3 874)	(5 919)	(5 919)
Différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et le montant de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis	-	102 617	102 617
Plafonnement de déductibilité des intérêts financiers	(2 734)	(2 092)	(2 092)
Régularisation IS sur exercices antérieurs	307	864	864
Autres produits non taxables et charges non déductibles (dont CIR, CICE et différentiel de taux sur les impôts différés à compter de 2019)	(13 849)	(1 812)	(1 791)
Impôt effectif	12 891	(18 786)	(28 570)
<i>dont impôt courant</i>	<i>(5 343)</i>	<i>(40 225)</i>	<i>(40 926)</i>
<i>dont impôt différé</i>	<i>18 234</i>	<i>21 439</i>	<i>12 356</i>
Taux d'imposition effectif	13,7%	5,6%	7,8%
Taux d'imposition effectif (hors effet de la restructuration financière)	13,7%	47,0%	43,8%

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

Le produit d'impôt sur les sociétés de 13 millions d'euros constaté en 2018 est composé d'une charge d'impôt courant de 5,3 m€ relative principalement à la CVAE, et d'un produit d'impôts différés de 18,2 millions d'euros. Ce produit d'impôt différé s'explique principalement par la reconnaissance d'un impôt différé actif (27 millions d'euros) sur les reports déficitaires générés en 2018 au sein de l'intégration fiscale française net de l'annulation de l'impôt différé actif antérieurement reconnu au titre des provisions pour indemnités de fin de carrière et médaille du travail (11 millions d'euros) en conséquence des départs liés au plan de restructuration.

8.2 - Impôt au bilan

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable sur un horizon de 3 à 5 ans.

La norme IAS 12 requiert notamment de comptabiliser des impôts différés passifs relatifs à l'ensemble des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupement d'entreprises (marques, bases clients, ...).

S'agissant des participations dans les filiales, et entreprises associées, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporaire imposable entre la valeur comptable des titres et leur base fiscale sauf si :

1. le groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporaire (par exemple : distribution de dividendes) se renversera et
2. il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

En pratique, cela signifie que, pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à due concurrence des impôts de distribution sur les dividendes dont le versement est planifié par le Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire permettant d'effectuer la compensation sur l'impôt exigible futur. Les éventuelles compensations sont traitées par groupe fiscal dépendant d'une seule autorité fiscale.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés

La position bilancielle nette est détaillée comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2017 publié
Indemnités de départ en retraite	22 022	33 194	33 194
Participation des salariés	340	1 299	1 299
Provisions non déductibles	24 483	197	197
Reports déficitaires	27 030	-	-
Autres différences (dont IFRS15)	20 341	48 567	459
Sous-total impôts différés actifs	94 216	83 257	35 149
Autres différences	-	-	-
Amortissements à caractère fiscal	(19 160)	(26 068)	(26 068)
Sous-total impôts différés passifs	(19 160)	(26 068)	(26 068)
Total impôts différés actifs / (passifs), nets	75 056	57 189	9 081

(*) Retraité de l'impact de la première application des normes IFRS9 et IFRS15

L'imposition différée relative aux provisions non déductibles correspond essentiellement à la partie non déductible de la provision relative au plan de restructuration. Cela représente les indemnités conventionnelles et supra-légales de licenciement pour un montant de 109,6 millions d'euros qui deviendront déductibles au moment du décaissement.

Aucun impôt différé actif relatif aux déficits reportables de QDQ Media et ses filiales n'a été comptabilisé au bilan, ce sous-groupe ayant enregistré un résultat net déficitaire en 2017 et 2018. Le montant des impôts différés actifs non reconnus est estimé à 66,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

L'impôt différé actif net au bilan s'élève à 75,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 57,2 millions d'euros au 31 décembre 2017. La variation provient essentiellement des impôts différés actifs reconnus sur les reports déficitaires générés en 2018 au sein de l'intégration fiscale française.

L'impôt décaissé au cours de l'exercice 2018 est de 15,8 millions d'euros contre 44,8 millions d'euros en 2017.

Note 9 – Actifs, passifs & résultat financiers

9.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts, les créances clients et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes fournisseurs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

9.2 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à IFRS 9, le classement des actifs financiers est fondé sur deux évaluations :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de l'actif financier.

Evaluation au coût amorti : La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose :

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

Evaluation à la juste valeur : La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers (le « critère du modèle économique »). Cette catégorie se compose ainsi :

Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Cette catégorie comprend les instruments désignés comme étant disponibles à la vente ou ceux qui ne sont pas déjà classés dans une autre catégorie. Ces actifs sont classés au bilan en actifs financiers à court terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

9.3 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. En effet, les passifs sont initialement évalués au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue pour ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Le TIE est le taux qui actualise le flux attendu des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché, à la valeur nette comptable actuelle du passif financier.

9.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Gain sur la restructuration de la dette par l'émission d'instruments de capitaux propres ⁽³⁾		300 198
Coûts liés à la restructuration financière ⁽⁴⁾		(24 117)
Amortissement accéléré des frais d'émission d'emprunts liés à l'ancienne dette		(10 545)
Gain net provenant de la restructuration de la dette au 13 mars 2017	-	265 536
Intérêts et assimilés sur actifs financiers	106	395
Résultat de cession d'actifs financiers	520	(2)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-	-
Produit d'actualisation - instruments de couverture	-	-
Dividendes reçus	2	-
Autres produits financiers	628	393
Intérêts sur dettes financières	(32 217)	(24 428)
Produits / (charges) sur instruments de couverture	-	36
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-	-
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	-	(569)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers	-	(476)
Autres frais & honoraires financiers ⁽¹⁾	(3 042)	(1 082)
Coût de désactualisation ⁽²⁾	(2 084)	(1 801)
Charges financières	(37 343)	(28 320)
Gain (perte) de change	7	-
Résultat financier	(36 708)	237 609

⁽¹⁾ Essentiellement composé de frais courants liés à la gestion de la dette

⁽²⁾ Le coût de désactualisation correspond à l'accroissement, au cours de l'exercice, de la valeur actuelle des engagements de retraite

⁽³⁾ ce montant inclut d'une part, conformément à l'application d'IFRIC 19, la différence entre la valeur comptable de la dette convertie en instruments de capitaux propres et la juste valeur de ces mêmes instruments qui a mis en évidence un gain financier non monétaire de 298 millions d'euros et d'autre part, un gain de 2,2 millions d'euros sur le rachat partiel de l'emprunt obligataire.

⁽⁴⁾ Après déduction des coûts imputés directement en réduction de l'augmentation de capital en numéraire

9.5 Trésorerie et équivalent de trésorerie, endettement financier net

L'endettement financier net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué ou augmenté de la juste valeur des instruments dérivés actifs et passifs de couverture, et diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Intérêts courus non échus		
Equivalents de trésorerie	5 046	10 044
Trésorerie	76 598	77 452
Trésorerie brute	81 644	87 496
Découverts bancaires	(121)	(1 358)
Trésorerie nette	81 523	86 138
Emprunt bancaire	-	-
Emprunt obligataire	397 835	397 835
Ligne de crédit revolving tirée	-	-
Frais d'émission d'emprunts	-	-
Dettes de crédit-bail	6 910	10 060
Juste valeur des instruments de couverture	-	-
Compléments de prix sur acquisition de titres	170	3 669
Intérêts courus non échus	1 389	1 439
Autres dettes financières	2 825	4 803
Endettement financier brut	409 129	417 806
<i>dont courant</i>	<i>6 894</i>	<i>9 636</i>
<i>dont non courant</i>	<i>402 235</i>	<i>408 170</i>
Endettement net	327 606	331 668
Endettement net du groupe consolidé hors frais d'émission d'emprunts	327 606	331 668

Evolution des passifs issus des activités de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre 2017	Cash flows	Variations "non cash"				Exercice clos au 31 décembre 2018
			Op Aug capital par comp	Autres Variations	Var. de change	Var. de JV	
Emprunt bancaire et obligataire	397 835			-			397 835
Autres emprunts	12 897	(785)				(9 361)	2 751
Comptes courants d'associés	1 900	12			62	(1 900)	74
Complément de prix sur acquisition de titres	3 669	(5 499)		-		2 000	170
Dettes de Crédit bail	66	(3 470)				10 314	6 910
Découverts bancaires	1 358	(1 237)					121
Total Passifs issus des activités de financement	417 725	(10 979)	-	-	62	-	407 861

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2018, le montant des équivalents de trésorerie s'élève à 81,5 millions d'euros, ceux-ci sont principalement constitués de comptes à terme rémunérés non bloqués.

Emission d'obligations

Suite à la réalisation de la restructuration financière, la dette brute résiduelle du Groupe a été réduite à 397,8 millions d'euros, réaménagée sous la forme d'une émission d'obligations d'un montant de 397 834 585 euros dont le règlement-livraison est intervenu le 14 mars 2017, réservée aux créanciers au titre du Contrat de Crédits, et dont les principales modalités sont les suivantes et restent inchangées sur 2018 :

Intérêts :

- Calcul des intérêts : taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1%) 3 mois plus marge, payables trimestriellement à terme échu ;
- Intérêt de retard : 1 % de majoration du taux d'intérêt applicable.

Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé) (Consolidated Net Leverage Ratio) à la fin de la période de référence

semestrielle (Accounting Period) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
Supérieur à 2,0 : 1	9,0%
Inférieur ou égal à 2,0 : 1 mais supérieur à 1,5 : 1	7,0%
Inférieur ou égal à 1,5 : 1 mais supérieur à 1,0 : 1	6,0%
Inférieur ou égal à 1,0 : 1 mais supérieur à 0,5 : 1	5,0%
Inférieur ou égal à 0,5 : 1	3,0%

Date de maturité : 15 mars 2022.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

- Solocal Group peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 100 % du montant principal majoré des intérêts courus et impayés ;
- Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (Change of Control), une cession d'actifs (Assets Sale), ou la réception de produits nets de dette (Net Debt Proceeds) ou des produits nets de créances (Net Receivables Proceeds). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) de la Société.

Engagements financiers :

- Le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA) devra être inférieur à 3,5:1. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2018 ;
- Le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/charge d'intérêts nette consolidée) (Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense), devra être supérieur à 3,0:1 ; et à compter de l'année 2017 et (ii) pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1 , les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (Capital Expenditure) concernant Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries) sont limitées à 10 % du chiffre d'affaires consolidé de Solocal Group et ses filiales (Subsidiaries). Ce ratio est respecté au 31 décembre 2018 ;

Les modalités des Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à Solocal Group et ses Filiales (Subsidiaries), sous réserve de certaines exceptions, notamment de :

- Supporter un endettement financier supplémentaire ;
- Consentir des sûretés ;
- Procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (Consolidated Net Leverage Ratio) n'excède pas 1,0 :1.

Les restrictions contenues dans les modalités des Obligations et décrites ci-dessus pourraient affecter la capacité du Groupe à exercer ses activités, et limiter sa capacité à réagir en fonction des conditions du marché ou encore à saisir des opportunités commerciales qui se présenteraient. À titre d'exemple, ces restrictions pourraient affecter la capacité du Groupe à financer les investissements de ses activités, restructurer son organisation ou financer ses besoins en capitaux. De plus, la capacité du Groupe à respecter ces clauses restrictives pourrait être affectée par des événements indépendants de sa volonté, tels que les conditions économiques, financières et industrielles. Un manquement de la part du Groupe à ses engagements ou ces restrictions, pourrait entraîner un défaut aux termes des conventions susvisées. En cas de défaut auquel il ne serait pas remédié ou renoncé, les porteurs des Obligations pourraient exiger que tous les montants en cours deviennent immédiatement exigibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de refinancer son endettement ou d'obtenir des financements complémentaires à des conditions satisfaisantes.

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

Compléments de prix sur acquisition de titres

Dans le cadre des acquisitions réalisées en 2015, un complément de prix a été versé en 2018 pour 2,8 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, il n'y a plus de complément de prix latent.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées principalement du préfinancement du CICE.

9.6 Instruments financiers inscrits au bilan

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IFRS 9				Ventilation par niveau au sens IFRS 13		
		Juste valeur par résultat	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	Autres	Niveau 1 et trésorerie	Niveau 2	Niveau 3
Autres actifs financiers non courants	6 919	-	6 919	-	-	-	6 919	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients nettes	234 559	-	234 559	-	-	-	234 559	-
Autres actifs financiers courants	2 006	2 006	-	-	-	-	2 006	-
Equivalents de trésorerie	5 046	5 046	-	-	-	5 046	-	-
Trésorerie	76 598	76 598	-	-	-	76 598	-	-
Actifs financiers	325 129	83 650	241 478	-	-	81 644	243 484	-
Dettes financières et dérivés non courants	402 235	170	-	402 065	-	402 065	-	-
Découverts bancaires et autres emprunts courants	5 626	-	-	5 626	-	-	5 626	-
Intérêts courus non échus	1 389	-	-	1 389	-	-	1 389	-
Dettes fournisseurs	115 391	-	-	115 391	-	-	115 391	-
Passifs financiers	524 641	170	-	524 471	-	402 065	122 406	-

Au 31 décembre 2018, la juste valeur de l'emprunt obligataire représente un montant de 398,4 millions d'euros pour une valeur comptable de 397,8 millions d'euros :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cotation au 31/12/2018	Valeur de marché
Emprunt bancaire	-	-	-
Emprunt obligataire	397 835	98,00%	389 878
Ligne de crédit revolving (RCF3)	-	-	-
Sous-total emprunts	397 835	98,00%	389 878
Intérêts courus non échus	1 389		
Complément de prix sur acquisition de titres	170		
Autres dettes dont frais d'émission d'emprunts	9 856		
Dettes financières et dérivés courants	409 250		

Le Groupe a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs est composée des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données

dérivées de prix) ; et

- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Durant l'exercice 2018, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

9.7 Effet en résultat des instruments financiers

	Effet en résultat	Ventilation par catégorie d'instruments au sens IAS 39					Autres
		Juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances (coût amorti)	Passifs financiers (coût amorti)	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Produits d'intérêt	628	628	-	-	-	-	-
Charges d'intérêt	(35 259)	-	-	-	-	(35 259)	-
Gain (perte) de change	7	-	-	-	7	-	-
Décomptabilisations	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Gains nets / (pertes nettes)	(34 624)	628	-	-	7	(35 259)	-
Coût de désactualisation	(2 084)						
Résultat financier (cf. note 9.4)	(36 708)						

Note 10 – Objectifs politiques et gestion des risques financiers, gestion du capital

Le Groupe a pour objectif d'optimiser sa structure financière, dont le principal critère d'appréciation est le levier financier (ratio d'endettement net sur l'EBITDA), afin de réduire le coût de son capital tout en conservant une flexibilité financière lui permettant de respecter son plan de développement.

Les deux principaux objectifs de la gestion financière sont les suivants :

- Solocal Group, et le Groupe Solocal au niveau consolidé, sont emprunteurs nets, et dans ce cadre, le premier objectif de Solocal Group est de sécuriser et ainsi de limiter le coût de la dette ;
- En raison d'une part de la génération d'un cash-flow important au rythme du cycle de prospection commerciale, et, d'autre part, du paiement des intérêts sur sa dette selon une périodicité différente, le Groupe Solocal dégage des excédents de trésorerie, et peut se trouver en situation d'excédent de trésorerie de manière temporaire. Ces excédents n'ayant pas vocation à être durables, l'objectif du Groupe est de les placer au meilleur taux d'intérêt dans le cadre d'une prise de risque très limitée.

Le Groupe veille également au respect des engagements inscrits dans sa documentation obligataire qui prévoit certaines clauses de défaut et d'exigibilité anticipée. Ces clauses sont notamment liées au respect de *covenants* opérationnels et financiers tels que le niveau minimum de couverture de la charge nette consolidée d'intérêts par l'EBITDA consolidé et le levier maximum, mesuré par le rapport entre la dette nette consolidée et l'EBITDA consolidé. A noter que l'EBITDA utilisé pour les calculs de ces *covenants* bancaires diffère de celui utilisé dans les présents états financiers.

Le Groupe se fixe pour objectif de réduire son levier financier. Au 31 décembre 2018, ce levier s'établit à 1,79 fois fixé par la documentation obligataire.

Avec un endettement net qui s'établit à 326,9 millions d'euros au 31 décembre 2018, le covenant de levier financier du Groupe ressort à 1,79 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans le contrat obligataire. Ainsi, le Groupe respecte le covenant sur le levier financier au 31 décembre 2018.

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de liquidité et au risque de crédit. Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes, principalement en ce qui concerne les évolutions des taux d'intérêt, ainsi que l'exposition du Groupe Solocal aux risques correspondants.

Risque de taux de change

Le Groupe Solocal estime que le risque de change n'est pas significatif en ce qui concerne son activité, dans la mesure où celle-ci s'exerce essentiellement en zone euro.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe Solocal est exposé au risque de variation des taux d'intérêt dans la mesure où l'intégralité de la dette bancaire est à taux variable. Dans un environnement de taux bas, le Groupe estime qu'il n'est pas dans son intérêt de se couvrir contre ce risque de taux à court terme.

Les principales caractéristiques de la dette bancaire du Groupe figurent en note 9.5.

Risque de liquidité

Le Groupe Solocal a mis en place une gestion de trésorerie centralisée avec un système de cash pooling qui inclut l'ensemble de ses filiales françaises, à l'exception de la filiale PagesJaunes, et est organisé autour d'un pivot Solocal Group. Cette méthode de gestion des liquidités associée à un système de reporting interne permet au Groupe d'anticiper et d'estimer les flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles de ses différentes filiales, et ainsi d'optimiser le tirage sur ses lignes de crédit en cas de besoin de trésorerie, et les placements en cas d'excédent de trésorerie.

Risque de crédit

Le Groupe Solocal entretient des relations avec un grand nombre de contreparties parmi lesquelles les plus nombreuses sont ses clients. Au 31 décembre 2018, le montant total des créances clients nettes de dépréciations s'élevait à 235 millions d'euros. Ces créances sont détaillées par échéance (Cf. Note 5.2). L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée aux caractéristiques individuelles de ses clients. Le défaut de l'un des clients est susceptible d'entraîner une perte financière limitée du fait d'en cours moyen faible par client.

Risque de contrepartie

Le Groupe Solocal est exposé au risque de financement, essentiellement, dans le cadre de ses placements, et de ses instruments de couvertures de taux. Le Groupe limite le risque en sélectionnant des contreparties disposant majoritairement d'une notation long terme supérieure à AA- (Standard & Poor's et/ou Fitch IBCA) et Aa3 (Moody's). Au 31 décembre 2018, l'exposition du Groupe était de 5,0 millions d'euros au titre de ses opérations de placement.

La procédure de gestion des opérations financières du Groupe Solocal dresse en outre une liste limitative de signatures autorisées, en dehors de laquelle l'autorisation du Directeur général est obligatoire. La documentation bancaire limite également la liste des contreparties pour les opérations de couverture de taux.

Risque actions

Le Groupe Solocal estime que le risque actions n'est pas significatif dans la mesure où le montant investi en actions propres notamment via le contrat de liquidité reste limité, et où le placement de ses excédents de trésorerie n'est pas exposé à un risque sur les marchés d'actions.

Note 11 – Capitaux propres

11.1 Capital social

Le capital social de Solocal Group est composé de 583 630 365 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 58 363 037 euros (actions auto détenues non déduites).

11.2 Autres réserves et autres éléments du résultat global

La différence entre les capitaux propres individuels de Solocal Group et les capitaux propres consolidés de Solocal Group s'explique par l'application de principes comptables différents.

Cet impact porte essentiellement sur le poste des autres réserves consolidées et autres éléments du résultat global qui sont négatifs à hauteur de 1 474,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre un montant négatif à hauteur de 1 395,0 million d'euros au 31 décembre 2017 et se compose essentiellement de :

- De la part des distributions excédant le résultat de l'exercice, relative essentiellement à la distribution exceptionnelle opérée en novembre 2006 d'un montant de 2 519,7 millions d'euros par Solocal Group (anciennement PagesJaunes Group) ;
- Des écarts actuariels sur indemnités de fin de carrière (IAS 19) d'un montant négatif de 44,0 millions d'euros ;
- De la contrepartie de la charge de rémunération en actions pour la part dénouée en instruments de capitaux propres d'un montant négatif de 59,0 millions d'euros.
- Des écarts liés à la première application des normes IFRS, notamment IFRS 15, pour un montant négatif de 94,4 millions d'euros

11.3 Actions propres

Conformément à IAS 32, les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

Au travers du contrat de liquidité, la Société détenait 492 641 actions propres au 31 décembre 2018, pour une valeur de 0,2 million d'euros, contre 402 274 actions propres au 31 décembre 2017, comptabilisées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

11.4 Dividendes

Solocal Group n'a pas procédé à de distribution de dividende en 2018 et en 2017.

11.5 Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options non encore exercées, actions gratuites, ...). Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, les nombres moyens pondérés d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs sont ajustés en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Le cas échéant, les actions d'auto-détention portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Note 12 – Stocks options et actions gratuites

12.1 Rémunération en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options d'achat et de souscription d'actions et les attributions gratuites d'actions accordées aux salariés du groupe sont évaluées à leur date d'octroi.

La valeur des options d'achat et de souscription d'actions est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel (rubrique « Rémunération en actions ») linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et en dette vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie. Le Groupe a opté pour l'application rétrospective des dispositions de la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions et en trésorerie. Les nouveaux plans émis sont valorisés conformément à la norme IFRS 2 en utilisant un modèle de loi binomiale.

La juste valeur d'une action attribuée gratuitement correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution ajusté de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition. Cette charge est constatée de manière linéaire sur la période d'acquisition et, le cas échéant, ajustée de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance.

12.2 Description des plans

12.2.1 Stock-options

Aucun plan de stock-options n'a été consenti par Solocal Group ou l'une de ses filiales sur les deux dernières années.

12.2.2 Actions gratuites

Faute d'atteinte des conditions de performance, le droit pour les attributaires des plans de 2014 et 2015 de recevoir gratuitement ces actions a été perdu.

Sur 2018, les actionnaires de la société Solocal Group, réunis en Assemblée générale extraordinaire le 9 mars 2018, ont autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre au profit de certains dirigeants et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, un plan d'attribution d'actions de performance au sens des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Dans le cadre de cette autorisation, le nombre d'actions de performance pouvant être attribuées gratuitement est au maximum de 9 200 000 actions de la Société, dont au maximum 2 300 000 actions au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

Ce plan a donné lieu le 24 avril 2018 à l'attribution de 9 050 000 actions de performance à 73 bénéficiaires, dont 2 300 000 actions de performance au Directeur général.

Dans le cadre de ce plan, l'attribution des actions de performance ne deviendra définitive qu'au terme d'une période dite d'acquisition de trois ans. Aucune période dite de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

L'attribution définitive des actions sera soumise à une condition de présence et une condition de performance, laquelle sera fondée sur le niveau d'atteinte d'un objectif concernant l'agrégat EBITDA moins

CAPEX et sur l'évolution du cours de l'action de la Société.

Le Directeur général et les membres du Comité exécutif de la Société auront l'obligation de conserver au moins 30% des actions leur ayant été définitivement attribuées, et ce jusqu'à cessation de leur fonction de Membre du Comex ou de directeur général de la Société.

Par ailleurs, les actionnaires de la Société ont également autorisé, lors de l'Assemblée générale du 9 mars 2018, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions de la Société à Eric Boustouller, en sa qualité de Directeur général. L'acceptation par Eric Boustouller du mandat de Directeur général l'ayant conduit à renoncer à des droits significatifs de rémunération à long terme au titre de ses anciennes fonctions, il avait été convenu avec lui lors de son acceptation des fonctions de Directeur général qu'il bénéficierait, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, d'une indemnité de prise de fonctions sous la forme d'une attribution gratuite d'un million d'actions de la Société.

En application de cette autorisation, le Conseil d'administration du 9 mars 2018 a décidé d'attribuer gratuitement un million d'actions de la société à Eric Boustouller.

L'acquisition des actions interviendra à l'issue d'une période d'acquisition de 12 mois, sous réserve qu'à cette date Eric Boustouller soit toujours présent dans la Société. Cette condition de présence sera réputée remplie en cas de départ contraint pendant la période d'acquisition.

Postérieurement à une période de conservation des actions de 12 mois, Eric Boustouller devra conserver au moins les deux tiers des actions ainsi attribuées, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général de la Société.

12.3 Evolution des plans de stock-options et actions gratuites d'actions

	Solde au 31 décembre 2017	Nouveaux plans	Annulés caduques	Solde au 31 décembre 2018	Prix d'exercice
Plans de souscription d'actions	150 739		(15 391)	135 348	
Juillet 2010	71 514		(5 357)	66 157	127,2 €
Décembre 2010	7 438		(5 190)	2 248	105,1 €
Juillet 2009	71 787		(4 844)	66 943	99,4 €
Plans d'attribution gratuite d'actions		10 050 000		10 050 000	Date d'acquisition définitive
Avril 2018		9 050 000		9 050 000	24/04/2021
Mars 2018*		1 000 000		1 000 000	09/03/2019

*Ce plan est sans condition de performance

Au 31 décembre 2018, les options de tous les plans de souscription d'actions sont exerçables. Ces plans sont prévus d'être dénoués en instruments de capitaux propres.

12.4 Charge relative aux plans de stock-options et aux attributions gratuites d'actions

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2018 représente un produit de 0,7 m€ contre un produit de 3,3 millions d'euros en 2017 relatif à la régularisation de charges sociales de la cotisation patronale assise sur la juste valeur des instruments non acquis.

Note 13 – Litiges et autres engagements contractuels

13.1 Litiges

Dans le cours normal de leur activité, les entités du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

À l'exception des procédures décrites ci-après, le Groupe ne considère pas être partie à une quelconque poursuite judiciaire ou procédure arbitraire raisonnablement susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur son bénéfice, ses activités ou sa situation financière consolidée.

Plan de Sauvegarde pour l'Emploi 2014

Durant l'année 2013, PagesJaunes a dû procéder à une nouvelle réorganisation afin de garantir sa pérennité face à un environnement professionnel en permanente évolution et de fortes menaces concurrentielles. Un projet d'évolution du modèle et de l'organisation de PagesJaunes a été présenté aux Instances Représentatives du Personnel de l'entreprise à partir de septembre 2013. Parallèlement, la Direction a négocié avec les organisations syndicales représentatives, un accord majoritaire portant sur des mesures sociales d'accompagnement. Cet accord a été signé le 20 novembre 2013. Au terme de ces travaux avec les représentants du personnel, ce plan prévoyait une réorganisation assortie de modifications des contrats de travail de l'ensemble de la force de vente, un projet sans licenciements secs dont le solde net global est, en revanche, créateur de 48 emplois supplémentaires au sein de l'entreprise. Cet accord a fait l'objet d'une décision de validation par la DIRECCTE le 2 janvier 2014.

311 salariés ont refusé la modification de leur contrat de travail liée à la réorganisation mise en œuvre fin 2013, 280 d'entre eux ont été licenciés. Un salarié de l'entreprise a contesté la décision de validation de l'accord collectif comportant les mesures du Plan de Sauvegarde de l'Emploi devant les juridictions administratives. La Cour Administrative d'Appel de Versailles a, dans un arrêt du 22 octobre 2014 notifié le 5 novembre suivant, annulé la décision de validation rendue par le DIRECCTE. Le 22 juillet 2015, le Conseil d'État a rejeté le recours de la société PagesJaunes et du Ministre du Travail.

En conséquence de multiples procédures ont été engagées tant devant les tribunaux administratifs que judiciaires. Les procédures introduites devant les juridictions administratives sont aujourd'hui terminées. S'agissant des procédures devant les juges judiciaires, plus de 200 procédures judiciaires ont été introduites devant les juridictions prud'homales par des salariés se prévalant des conséquences de l'annulation de la décision administrative de validation de l'accord collectif relatif au Plan de Sauvegarde pour l'Emploi par la Cour administrative d'Appel de Versailles qui leur permet de revendiquer des demandes indemnitaires.

À la date du présent document, seulement une dizaine de dossiers n'a pas encore été tranchée en première instance.

Près de 200 décisions ont été rendues au fond, en première instance et/ou en appel. Dans leur grande majorité, ces décisions rejettent les demandes tendant à la nullité du licenciement et aux conséquences indemnitaires qui en découlent, constatent que le licenciement repose sur une cause réelle et sérieuse et rejettent les demandes tendant à la remise en cause du motif économique (mais prononcent des condamnations de paiement sur le fondement de l'article L. 1235-16 du Code du travail à un niveau proche du plancher indemnitaire prévu par ce texte, soit entre six et sept mois de salaire. Une Cour d'appel en particulier a retenu l'application de la prescription invoquée par la société et a débouté entièrement les demandeurs (35 dossiers).

En outre, certaines décisions font droit à des demandes annexes : certaines relatives à des situations particulières (contestation de la durée ou des conditions d'exécution de leur congé de reclassement, demandes de rappels de commissions sur des périodes antérieures au plan), d'autres portent sur le versement d'un complément au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement versée lors du solde de tout compte et quelques positions différentes.

Enfin, quelques dossiers sont également pendants devant la Cour de cassation à l'initiative de PagesJaunes.

Solocal a reconnu dans les comptes consolidés de l'exercice 2015 l'impact exceptionnel lié aux décisions de justice qui ont annulé la validation par la DIRECCTE du Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Cette provision complémentaire était de 35 millions d'euros et comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Elle correspondait à une hypothèse prudente dans un contexte d'incertitude juridique élevée, renforcé par des décisions de conseils de prud'hommes contradictoires. Au 31 décembre 2018, la provision restant dans les comptes était de 15,3 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Solocal a poursuivi le déploiement de sa réorganisation et a donc lancé en 2016 une nouvelle procédure de PSE pour les salariés qui n'avaient pas pu être licenciés lors de la précédente procédure du fait de son invalidation.

Une demande d'indemnisation du préjudice causé par l'État à PagesJaunes du fait de la validation fautive de son PSE est en cours. PagesJaunes a dans un premier temps demandé à l'Etat la réparation de son préjudice, résultant du paiement des indemnités par suite de l'annulation de la décision de la DIRECCTE, puis a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise en juillet 2017 pour obtenir la condamnation de l'Etat à lui payer cette somme. Aucune date d'audience n'a pour l'instant été fixée.

Litige fournisseur

PagesJaunes a été assignée par un ancien distributeur pour rupture brutale de relations commerciales. Ce dernier a été débouté de l'ensemble de ses demandes en 1ère instance mais a interjeté appel. La provision enregistrée dans les comptes 2016 de PagesJaunes a donc été maintenue selon les exigences et les critères habituellement retenus.

Litige URSSAF

PagesJaunes a fait l'objet au cours de l'année 2016 d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. La société a été notamment été notifiée d'un redressement d'un montant de 2,0 millions d'euros portant sur le montant des contributions patronales sur les actions de performance (« AGA »). Solocal, PagesJaunes, ClicRDV, Mappy, Finemedia et Leadformance ont saisi la Commission de Recours Amiable Urssaf le 28 mars 2017, à titre conservatoire, dans l'hypothèse où les questions prioritaires de constitutionnalité, n° 2017-627 QPC et 2017-628 QPC visant la contribution patronale versée au titre d'AGA non acquises, donneraient lieu à une décision d'inconstitutionnalité, afin d'obtenir le remboursement des contributions patronales prévues par l'article L. 137-13 du CSS qui ont été versées au titre des actions gratuites attribuées en 2014 et 2015.

L'Urssaf a donné son accord pour un remboursement des montants afférent au plan 2014 arrivé à échéance en juin 2018 dans la mesure où, du fait du non-respect des conditions de performance, aucune action n'a été acquise (en ce compris les montants redressés, soit 6,3 millions d'euros (Cf. Note 7.1)).

Contrôle fiscal

PagesJaunes fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010 à 2013 et a reçu des propositions de redressement portant sur le crédit impôt recherche. La société a considéré les chefs de redressement comme infondés et les a contestés auprès de l'administration fiscale. La société a envoyé une réclamation contentieuse au mois de février 2018 pour obtenir un remboursement partiel des sommes restant redressées. Les sommes non éligibles au Crédit impôt recherche, ayant été réglées le 18 avril 2017, la provision initialement dotée a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2017. Un produit sera constaté en cas d'issue favorable de ce recours. Le 13 septembre 2018, le Ministère de la Recherche, à qui l'administration a transféré le dossier, a demandé des informations complémentaires concernant les projets 2012 et 2013. Une partie des informations demandées ont été envoyées le 16 octobre 2018 au Ministère de la Recherche.

Autre

A la suite de l'enquête ouverte en juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à l'information financière de Solocal entre 2014 et 2016, Solocal a conclu un accord de composition administrative avec l'AMF, homologué par celle-ci en décembre 2018. Cet accord met un terme à la procédure de l'AMF, qui portait sur le calendrier de révision de la guidance de résultat net 2015 de Solocal annoncée en avril 2015, qui a fait l'objet d'une révision en novembre 2015 lors de la publication des comptes du troisième trimestre 2015, à raison notamment des conséquences de l'annulation du plan de sauvegarde de l'emploi de 2013 par le Conseil d'Etat en juillet 2015. L'accord avec l'AMF prévoit le versement d'une somme de 0,25 millions d'euros, et n'implique aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Solocal ; corrélativement, il ne constitue pas une sanction.

Le Groupe a par ailleurs renforcé ses procédures et systèmes en place en matière de détection et qualification des informations susceptibles d'être privilégiées au sein de l'entreprise, ainsi que sa charte sur les principes et règles à respecter en matière de déontologie boursière, à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.

Le Groupe Solocal, comme les autres sociétés du secteur, est fréquemment assignée en justice dans le cadre de procédures engagées sur le fondement d'erreurs dans la publication des annuaires et des autres supports. De manière générale, le risque financier représenté par chacune de ces procédures est relativement limité. Cependant, la multiplication du nombre de celles-ci peut constituer un risque significatif pour l'entreprise. Au 31 décembre 2018, le nombre de ces procédures s'élevait à huit, pour un montant total de demandes d'environ 0,3 million d'euros. Dans le cadre de ces procédures, les entités du Groupe Solocal essaient de négocier un dédommagement amiable, qui permet de réduire significativement le coût total et final de ces procédures. Il ne peut cependant être donné de garantie sur le fait que ces procédures n'auront pas d'impact défavorable sur la situation financière de l'entreprise.

En liaison avec la Direction générale et les filiales, la Direction juridique aidée de cabinets d'avocats prend en charge le suivi des risques liés aux litiges significatifs.

13.2 Engagements contractuels et engagements hors bilan

Les engagements hors bilan donnés significatifs se présentent comme suit :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2018				Exercice clos le 31 décembre 2017
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Contrats de location simple	148 003	40 601	84 801	22 601	138 267
Papier, impression, distribution ⁽¹⁾	949	949	0	0	1 119
Autres prestations ⁽²⁾	20 542	10 994	9 548	0	16 364
Engagements d'achats de biens et services	21 491	11 943	9 548	0	17 483
Total	169 494	52 543	94 350	22 601	155 750

(1) Voir détail tableau ci-dessous

(2) Les "Autres prestations" comprennent toutes les commandes de biens et services enregistrées au 31 décembre 2018

La rubrique « Autres prestations » inclut toutes les commandes fermes passées au 31 décembre 2018 sur des biens et services livrables à partir du 1^{er} janvier 2019.

Contrats de location

Le Groupe Solocal a pris en location des terrains, bâtiments, véhicules et matériels. Ces contrats viendront à terme à des dates diverses au cours des cinq prochaines années.

La direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

Ces engagements hors bilan sont relatifs principalement à la souscription, par Solocal Group, de contrats de bail commercial en l'état futur d'achèvement signés auprès de deux investisseurs distincts, des locaux situés dans les tours d'un ensemble immobilier en cours de réhabilitation dénommé Citylights, situé à Boulogne-Billancourt.

Les baux en l'état futur d'achèvement ont irrévocablement été signés pour une durée ferme de 10 ans, Solocal Group ayant renoncé à sa faculté de résiliation triennale jusqu'à l'issue de la durée ferme des baux. La prise d'effet des baux a eu lieu le 9 mai 2016, pour une date d'expiration fixée au 8 mai 2026.

Les locaux pris à bail par Solocal Group, pour les entités du groupe, représentent une surface de 35.702 m², pour un engagement total au titre de ces contrats de 74,5 millions d'euros (hors charges et indexation des loyers) au 31 décembre 2018. La quasi-totalité de cette surface est refacturée dans le cadre de prestations de services immobiliers aux filiales du groupe.

Des dépôts de garanties pour un montant de 4,1 millions d'euros ont été versés consécutivement à l'emménagement dans les locaux de Boulogne-Billancourt.

Au 31 décembre 2018, l'engagement pour le Groupe, au titre de l'ensemble des contrats de location, est de 148,0 millions d'euros dont 40,6 millions d'euros à moins d'un an.

Engagements d'achats de biens et services

Réalisation des annuaires

Dans le cadre de son activité de fabrication et diffusion d'annuaires imprimés, les entités du Groupe Solocal sont amenées à conclure avec leurs fournisseurs de papier, leurs imprimeurs et leurs distributeurs, des contrats qui peuvent être annuels ou pluriannuels.

Seules les commandes fermes passées au 31 décembre 2018, tant auprès des fournisseurs de papier que des imprimeurs et des distributeurs, sont ainsi constatés en engagements hors bilan à cette date, pour un montant total de 0,9 million d'euros.

Autres engagements donnés

L'emprunt obligataire est indirectement garanti par un nantissement portant sur les titres de l'entité PagesJaunes SA détenus par Solocal Group.

Autres engagements reçus

Les autres engagements hors bilan reçus significatifs se présentent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017
	Total	Paiements dus par période		Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	
Obligations contractuelles (en milliers d'euros)				
Contrats de location simple - bailleur	0	0	0	0
Autres prestations	34 469	26 014	8 455	35 795
Total	34 469	26 014	8 455	35 795

Les autres prestations correspondent à la part du carnet de commande restant à reconnaître en ventes et

non encore facturé (Cf. Note 1.3.1.2)

Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun

Note 15 – Périmètre de consolidation

Entités	Pays	Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
		Intérêt	Droits de vote	Intérêt	Droits de vote
Solocal Group (consolidante)	France	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes	France	100%	100%	100%	100%
SOMS	France	100%	100%	100%	100%
Mappy	France	100%	100%	100%	100%
Leadformance	France	100%	100%	100%	100%
ClicRDV	France	100%	100%	100%	100%
Fine Media	France	100%	100%	100%	100%
Effilab	France	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes Outremer	France	100%	100%	100%	100%
GIE	France	100%	100%	100%	100%
QDQ Media	Espagne	100%	100%	100%	100%
Optimizacllick	Espagne	100%	100%	100%	100%
Trazada	Espagne	100%	100%	100%	100%
Euro Directory	Luxembourg	100%	100%	100%	100%
PagesJaunes Finance & Co	Luxembourg	-	-	-	-
Digital To Store	Royaume-Uni	100%	100%	100%	100%
Yelster Digital	Autriche	100%	100%	100%	100%
Orbit Interactive	Maroc	100%	100%	100%	100%
Retail Explorer (1)	France	-	-	100%	100%
Net Vendeur (2)	France	-	-	100%	100%
Effilab Australia (3)	Australie	-	-	51%	51%
Effilab Dubaï (4)	Emirats Arabes Unis	-	-	51%	51%

(1) Cession de Retail Explorer le 31 mai 2018

(2) Cession de Net Vendeur le 9 mars 2018

(3) Cession d'Effilab Australia le 28 juin 2018

(4) Cession d'Effilab Dubaï le 19 juin 2018

Note 16 – Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Beas / Deloitte et Associés				Auditex / Ernst & Young			
	Montant		En % des honoraires		Montant		En % des honoraires	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	456	422	88%	76%	417	339	69%	70%
- Dont Solocal Group	172	125	33%	22%	132	125	22%	26%
- Dont filiales intégrées globalement	284	297	55%	53%	285	215	47%	44%
Services autres que certification des comptes	61	134	12%	24%	190	146	31%	30%
- Dont Solocal Group	61	134	12%	24%	190	141	31%	29%
- Dont filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%	-	5	0%	1%
Sous-total	517	556	100%	100%	607	485	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-			-	-		
Autres	-	-			-	-		
Sous-total	-	-			-	-		
TOTAL	517	556	100%	100%	607	485	100%	100%